

No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce sixième jour du mois de mai deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Réjean Hivon
Michelle Plante
Georgette Bazinet
Claude Alarie

Roland Auclair
Patrick Charlebois
Gilles Isabelle
Denis Lamy

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Brouillette
Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice des Services éducatifs, en
affectation temporaire
Secrétaire générale

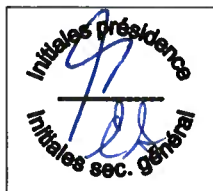
CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

73-CE/19-05-06



No. de résolution
ou annotation

74-CE/19-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,
d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ
DE PARENTS,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 24 avril 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

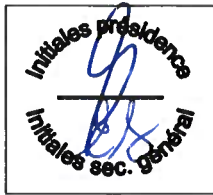
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

- 25 avril : Finale cours métrages de la Mauricie avec Denis Boudreault
- 26 avril : Conseil régional de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 26-27 avril : Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec
- 29 avril : - Entrevues pour le poste de Directrice/Directeur du Service des
ressources humaines
- Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières,
Jean Lamarche
- 30 avril : Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Pierre-
Benoît Fortin
- 1^{er} mai : Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Éric Lord
- 2 mai : Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Jean-
François Aubin
- 3 mai : Conférence téléphonique sur le projet de loi portant sur la laïcité
- 6 mai : Rencontre avec la firme André Filion pour le poste de Directrice/Directeur
du Service des ressources humaines



No. de résolution
ou annotation

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- 29 avril : - Entrevues pour le poste de Directrice/Directeur du Service des ressources humaines
- Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Jean Lamarche
- 30 avril : Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Pierre-Benoît Fortin
- 1^{er} mai : Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Éric Lord
- 2 mai : - Rencontre avec un des candidats à la mairie de Trois-Rivières, Jean-François Aubin
- Spectacle à l'école de musique Jacques-Héту
- 6 mai : Rencontre avec la firme André Filion pour le poste de Directrice/Directeur du Service des ressources humaines

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune.

75-CE/19-05-06

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique en vertu duquel le Comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif adopté le 9 décembre 1998 et amendé le 23 janvier 2002;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité plénier du 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
ou annotation

76-CE/19-05-06

RADIATION DES COMPTES DE TAXES

CONSIDÉRANT l'article 318 de la Loi sur l'instruction publique mentionnant que toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit par trois ans de la date de son exigibilité;

CONSIDÉRANT l'analyse des comptes à recevoir et les étapes exécutées afin de recouvrer les sommes dues;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de recouvrer ces arrérages de taxes scolaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

de radier les dossiers des arrérages de taxes présentés, devenus irrécupérables, par la Commission scolaire pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-CE/19-05-06

OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES EN ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT les besoins des établissements en entretien ménager;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

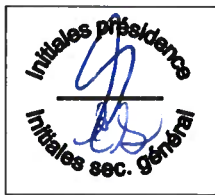
CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes ayant atteint le seuil de qualité minimale, selon le tableau soumis aux membres du Comité exécutif et faisant partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
78-CE/19-05-06

RÉNOVATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES (PHASE 2) À L'ÉCOLE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de locaux pédagogiques (PHASE 2) à l'école Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Beaudry et Palato;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction et Démolition G.B., au montant de 438 200,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de locaux pédagogiques (PHASE 2) à l'école Saint-Philippe, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-CE/19-05-06

RÉNOVATION DE LOCAUX PÉDAGOGIQUES À L'ÉCOLE SECONDAIRE CHAVIGNY

CONSIDÉRANT le projet de rénovation de locaux pédagogiques à l'école secondaire Chavigny;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

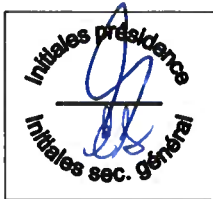
CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du représentant de la firme de professionnels attitrée au projet, Beaudry et Palato;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CHARLEBOIS, COMMISSAIRE,

d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction RO inc., au montant de 381 600,00 \$, excluant les taxes, pour le projet de rénovation de locaux



No. de résolution
ou annotation

80-CE/19-05-06

pédagogiques à l'école secondaire Chavigny, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C 65.1, r.5);

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION À UN REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DE MONITEURS NEUFS

CONSIDÉRANT les besoins en postes informatiques et moniteurs neufs anticipés par la Commission scolaire pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT l'offre de l'organisme Collecto de représenter les organismes du réseau de l'éducation dans le cadre d'un appel d'offres regroupé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

d'autoriser l'adhésion de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy au regroupement d'achats SAR130-2019 de l'organisme Collecto pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs, pour un montant estimé à 1 125 000 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

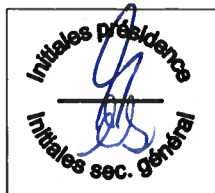
Aucune.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h13, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.



No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Procès-verbal du Comité exécutif
Le 6 mai 2019

A large, stylized blue ink signature of Claude Lessard.

CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT

A blue ink signature of Élyse Giacomo.

ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE